

N 15366

SODAIC FORMATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €

22/24 Route de Versailles 91160 CHAMPLAN
RCS EVRY 531 753 473

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2011

PREMIERE DECISION

L'associée unique **constate la libération** en numéraire de la seconde moitié du capital social de la société restant à libérer par le versement de 2.500 € le 16 septembre 2011 et, de 2.500 € le 8 décembre 2011

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide en conséquence de modifier l'article 6 et remplacer l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit

6 - Formation du capital

Il est rajouté le paragraphe suivant.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2011 a constaté la libération intégrale du capital social de la Société.

7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE (10.000) euros. Il est divisé en MILLE (1000) actions d'une seule catégorie de DIX (10) euros chacune, libérées intégralement de leur valeur nominale.

TROISIEME DECISION

L'associée unique confère tous **pouvoirs** au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

[Signature]